

AUXILIAIRE AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX



TÂCHES

- Les auxiliaires aux services de santé et sociaux **fournissent des services à domicile à des personnes en perte temporaire ou permanente d'autonomie**, conformément à un plan d'intervention défini par le personnel infirmier responsable.
- Ils **donnent des soins d'hygiène de base** et peuvent également effectuer différentes tâches ménagères comme la préparation des repas, les achats à l'épicerie et l'entretien ménager, tâches qu'ils effectuent seuls ou avec la personne en difficulté.
- Ils doivent établir une relation positive avec les bénéficiaires, favoriser le plus possible l'autonomie de ces derniers et signaler au personnel infirmier toute situation pouvant nuire à la santé ou à la sécurité de ces personnes en difficulté.

ÉTUDES NÉCESSAIRES

DEP en assistance à la personne à domicile

DURÉE D'ÉTUDES POST-SECONDAIRES

1 an

SALAIRE

Horaire : de **19 \$ à 21 \$**

QUALITÉS REQUISES

Autonomie, facilité à communiquer, **sens des responsabilités, courtoisie, patience.**

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Principalement au domicile des usagers.